



ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Les agents dont les noms suivent sont nommés à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des professeurs d'éducation physique et sportive à compter du 1er septembre 2022.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Etablissement
BISCAN	BISCAN	THIERRY	Lycée Chaptal Mende
LIETAER	CLERC	CHRISTINE	Collège François Mitterrand Clapiers
PEREDES	PEREDES	DENIS	Lycée Ernest Hemingway (voie générale et technologique) Nîmes
LALAGUE	LALAGUE	PIERRE	Université De Montpellier Montpellier
MOULY	MOULY	YVES	Lycée Ferdinand Fabre Bédarieux
ALONSO	NEIGE	DOMINIQUE	Collège Jean Perrin Béziers
COUMEL	COUMEL	BERNARD	Lycée Victor Hugo (voie générale et technologique) Lunel
LOMBARD	LOMBARD	GILLES	Collège du Salagou Clermont-l'Hérault
DUMAS	DUMAS	PASCALE MA	Lycée Jean-Baptiste Dumas (voie générale et technologique) Alès
BARBEY	BARBEY	FLORENCE	Lycée Auguste Loubatières (voie générale et technologique) Agde
CARRERA	MARQUERIE	CHRISTINE	Collège climatique et sportif Font-Romeu-Odeillo-Via

Part des femmes promouvables : 45%

Part des femmes promues : 45%